

IFRA

Les Cahiers d'Afrique de l'est

Nouvelle série / new series

n° 23

janvier – mars 2004

L' intégration Est-africaine

L'East African Community :
vers une intégration régionale des espaces
Alain Léon

IFRA ~ Les Cahiers, N° 23,

L'East African Community : vers une intégration régionale des espaces

Alain Léon

Introduction

Dans un contexte de régionalisation / mondialisation et de libéralisation multilatérale, les États africains participent à des organisations régionales à géométrie variable qui traduisent la décomposition / recomposition des espaces. L'Afrique sub-saharienne (ASS) connaît un processus de stagnation économique, de marginalisation internationale et de faible intégration régionale tant au niveau des flux de marchandises, de capitaux que des mouvements de facteurs. Ce continent reste essentiellement spécialisé dans des productions primaires avec très peu de diversification. Le nombre très important (environ 200) d'organisations régionales africaines contraste avec le peu de réussites observables et la faiblesse des échanges intra-africains : dix des plus grands pays d'ASS ont un commerce officiel intra-africain inférieur à 6,5 % ; 17 des 39 pays ont un commerce supérieur à 10 % dont 7 supérieur à 20 %. On observe une bonne relation entre le degré d'ouverture et le pourcentage de commerce intra-régional (Banque mondiale, 1999).

L'inapplicabilité relative des théories standards de l'intégration régionale (Viner, 1950; Balassa, 1961) se juge aussi bien par l'échec du mimétisme intégrationniste africain que par la réussite d'un régionalisme réticulaire asiatique de sorte que les nouvelles approches de la régionalisation doivent insister davantage sur la coordination des politiques régionales par la coopération institutionnelle (De Melo, et al., 1993) qui met en exergue les asymétries et la dilution des préférences entre les pays participants, l'importance de la proximité géographique dans la création d'économies externes (Krugman, 1993) et la possibilité d'effets de contagions régionaux à partir de pôles de croissance localisés. Les différentes expériences de développement menées en Afrique orientale depuis le début du 20^{ème} siècle témoignent de l'impératif régional, démarche réactivée depuis le 30 novembre 1993 par le traité d'Arusha (*Treaty for East African Cooperation*).

L'implication récente des trois pays Kenya, Ouganda, Tanzanie dans un processus d'intégration régionale (IR) a pour ambition de créer un environnement économique favorable en intégrant les avantages comparatifs des États membres et l'action des acteurs privés. Un des aspects fondamentaux qui permet de rapprocher les trois pays étudiés dans le cadre de l'East African Community est donc leur rapport à l'espace. La dimension spatiale de la coopération économique entre les PED prend la forme de réalisations en commun de projets régionaux dans les domaines où sont importants les externalités (technologiques, pécuniaires et politiques) et les effets structurants et de débordements (infrastructures, recherche-développement, formation).

Il s'agit donc ici d'appliquer les nouveaux concepts de la géographie économique et de l'économie spatiale à la problématique de l'intégration régionale dans les pays en développement. L'exemple de la *East African Community* permet de montrer les domaines de coopération économique générateurs d'externalités régionales. Avec une population de plus de 86 millions d'habitants, une langue commune (le swahili), une histoire commune, une cohérence géographique de ces trois économies riveraines du lac Victoria, des possibilités de désenclavement de l'Ouganda via les ports de Mombasa (Kenya) et Dar es Salaam (Tanzanie), des voies de communication en cours d'interconnexion, les pays de L'EAC possèdent un potentiel d'augmentation des échanges intra-régionaux et de progression vers une intégration économique régionale des espaces en constituant notamment un contre-poids à l'influence commerciale grandissante de l'Afrique du Sud en Afrique orientale.

1 Les débats doctrinaux sur l'intégration régionale : vers la prise en compte des dynamiques spatiales

L'intégration régionale peut apparaître comme un processus contradictoire au sens où son instauration par des États -nations vise à terme la réduction de leurs prérogatives et privilèges (*the preference dilution effect*) au profit d'une harmonisation des politiques économiques voire d'une institution supranationale. La diversité des expériences d'intégration régionale dans les PED, quelle soit liée à une dynamique intériorisée ou résulte d'un mimétisme des schémas occidentaux, exprime l'importance des enjeux. Les relations État / marché et le rôle ambivalent des programmes d'ajustement structurel (PAS), les jeux coopératifs en situation d'incertitudes, la réhabilitation et la

construction d'infrastructures, la détermination des politiques éducatives et de santé, la gestion des ressources naturelles, les stratégies des firmes, la localisation des centres logistiques... doivent être appréhendés au niveau régional pour dépasser l'exiguïté des marchés nationaux, la sous-utilisation des capacités de production et la pénurie des devises.

Le processus d'intégration économique régional rencontre donc autant de formes que d'objectifs poursuivis. Les références constantes à la multi polarisation de l'économie mondiale (pôles nord-américains, européens et de la mer de Chine) et aux stratégies régionales/globales de ces pôles ont donné lieu à un renouveau des explications théoriques de l'intégration régionale (1.1) Parmi ces analyses, le renouveau de la géographie économique (Krugman, 1991) et des théories de la localisation trouve une justification dans les études des avantages économiques des processus d'agglomération spatiale des agents économiques (Quéré, 1995 ; Baumont, 1997) (1.2). Ces approches fournissent un nouveau cadre théorique pour apprécier les trajectoires des PED (Akanni-Honvo & Léon, 1998) dans lequel la dynamique de l'agglomération ne relève pas uniquement d'effet statique de taille ou de concentration mais aussi et surtout d'effets de réseaux. Chaque économie cherche à valoriser son capital spatial (Baumont, 1997) en regroupant des capacités productives et à dégager des externalités d'agglomération (1.3).

1.1 Le renouveau des conceptions de l'intégration régionale

Loin des représentations théoriques des années cinquante (Viner, 1950 ; Meade, 1955) centrées sur les unions douanières et les échanges commerciaux, les nouvelles approches intègrent la mobilité des capitaux, des hommes et des technologies. Les notions de crédibilité des politiques et de création institutionnelle deviennent déterminantes. Autant les convergences des économies que les dynamiques territorialisées permettent d'apprécier la multiplicité des niveaux de décision et de trajectoires, les recompositions spatiales et les évolutions des pouvoirs privés et publics dans un environnement mondialisé.

Il est possible de délimiter cinq conceptions théoriques de l'intégration régionale, des plus anciennes aux plus novatrices (Hugon, 2002) : l'intégration libérale par le marché versus l'intégration volontariste par le plan sont les deux plus anciennes et correspondent aux analyses tranchées dans un contexte international bipolaire décrit

par le paradigme de l'économie internationale. Les trois autres conceptions institutionnaliste, diplomatique et territoriale, expriment la complexité croissante des stratégies locales/nationales/régionales/mondiales dans un continuum d'espaces ayant chacun sa rationalité en période de globalisation.

La conception libérale par le marché : Le corpus théorique néoclassique qui sous-tend l'intégration par le marché considère l'espace régional comme une zone de second best, une étape vers la libéralisation erga-omnes et l'accession à l'optimum parétien du libre-échange mondial. La réallocation des ressources productives et l'élimination des barrières tarifaires et non tarifaires à l'intérieur de l'union doivent engendrer des économies d'échelles et des gains d'efficacité. La création d'un marché plus vaste permet de dépasser l'exiguïté des économies nationales, d'éviter les duplications et de stimuler la concurrence intra-régionale dans le respect des avantages comparatifs.

L'efficacité de la théorie de l'union douanière, appréciée en termes de création et de détournement de trafic, est d'autant plus grande que la protection initiale est élevée, les importations faibles, les prix intérieurs proches des prix mondiaux, les structures de production concurrentes pour faciliter la spécialisation mais potentiellement complémentaires pour augmenter les échanges entre Etats membres. Des prolongements plus récents intègrent les apports de la nouvelle théorie du commerce international sur la spécialisation internationale en situation de rendements croissants (Helpman & Grossman, 1991; Helpman & Krugman, 1985; Krugman, 1990)

La conception volontariste par le plan : Dans le cadre d'une planification régionale, les États participants cherchent un développement déconnecté de l'économie mondiale. Les instruments utilisés renvoient aux politiques dirigistes : prix administrés, fort taux de protection des industries, disjonction des prix intérieurs et extérieurs, projets polarisants à haute intensité capitalistique, surévaluation du change. Les objectifs de redistribution par des mécanismes de péréquation l'emportent sur les critères de rentabilité économique en cherchant la réduction des déséquilibres territoriaux, la modification des hiérarchies spatiales et la réduction des inégalités de développement. Cette conception volontariste peut se décliner de deux façons :

- l'intégration par les pôles de développement qui repose sur la création de réseaux de prix, de flux d'informations, de relations

hiérarchiques entre les centres unis par des relations asymétriques et irréversibles (Perroux, 1962).

- L'intégration par substitution d'importation au niveau régional utilise les arguments protectionnistes : existence d'un chômage déguisé, protection des industries dans l'enfance pour mettre en place des spécialisations intra-régionales capables d'impulser à terme un processus d'industrialisation.

La conception institutionnaliste de l'intégration implique la mise en place d'un système de règles entre les acteurs publics et privés du développement, la coordination des politiques économiques, la définition d'objectifs communs et de processus d'apprentissage. Les accords de libre échange nord-sud, avec le rôle de tiers garant d'un pays du nord, permettent de renforcer la crédibilité des politiques, réduisent les risques de réversibilité et favorisent l'attractivité des capitaux et des technologies. La crédibilité est liée à la dilution des préférences et à la création institutionnelle (De Melo, 1993) Les avantages compétitifs construits par les États et les institutions régionales s'appuient sur des convergences d'intérêts des acteurs publics et privés : un environnement institutionnel réducteur d'incertitudes, l'accès à des financements extérieurs qui suppose la définition de clauses de conditionnalité, la faible réversibilité des investissements directs.

La conception politique ou diplomatique de l'intégration s'appuie sur les convergences d'intérêts économiques qui peuvent compenser les antagonismes et les rivalités politiques. Des transferts de souveraineté et la production de biens publics régionaux constituent une alternative au dépassement des États nations par le bas (dynamique des espaces locaux) et par le haut (environnement mondialisé et stratégies des firmes transnationales) Les liens entre le politique et l'économique sont également repérables au niveau des acteurs de la société civile : groupes de pression, lobbies, commerçants, réseaux ethniques et religieux (les Swahilis) de sorte que l'intégration régionale permet de faire correspondre l'espace des réseaux d'échanges et d'investissements avec celui des régulations socio-économiques. Des mécanismes de prévention de conflits tels que L'IGAD pour les pays d'Afrique orientale (Intergovernmental Authority for Development) permettent de sécuriser davantage la région et augmenter son attractivité.

La conception industrielle et territoriale de l'intégration met l'accent sur les comportements de conglomérats transnationaux qui d'emblée définissent leurs stratégies à un niveau régional. La région

existe par le simple fait que ces firmes utilisent ce cadrage spatial, réalisant ainsi une régionalisation de facto. Cette intégration productive repose sur une organisation en réseaux, une division régionale du travail et une internalisation croissante des échanges. Des coopérations sectorielles et thématiques permettent à des acteurs localisés ayant des intérêts convergents de réduire leurs coûts de transaction et de réaliser des projets communs : investissements dans des corridors pour désenclaver des hinterlands, mesures régionales pour la protection de l'environnement, observatoire météorologique régional.

Notre hypothèse est que l'intégration régionale conduit à des effets de polarisation et d'agglomération. Grâce à la mise en place de facteurs de croissance générateurs d'externalités, des recompositions spatiales sont possibles et la délimitation d'un capital spatial régional permet d'envisager un régionalisme plus proche des dynamiques territorialisées. La problématique de l'intégration régionale dans les PED peut donc être revisitée à l'aide des concepts de la nouvelle géographie économique et des théories de la croissance endogène.

1.2 Espace, région et développement régional

Le caractère multiforme du cadrage régional, du local au supranational, laisse envisager un continuum d'espaces en interaction. Les fondements d'une théorie de l'intégration régionale (IR) des espaces peuvent être cherchés à travers cinq composantes principales (Lacour, Célimène, 1997) : une centralité déplacée dans la mesure où les pouvoirs des zones intégratrices ne se juxtaposent pas forcément aux territoires concernés ; une communauté essentielle car l'IR doit s'appuyer sur des spécificités locales et nationales ; une cohésion importante pour fixer les règles du processus intégrationniste, ce qui explique les lenteurs et ratés des expériences d'IR, une coopération privilégiée se basant sur des effets de proximité et enfin une capacité d'adaptation pour faire face aux aléas, alliances, trajectoires plurielles de l'IR.

La plupart des zones d'IR se constituent entre des pays voisins, ce qui est paradoxal si l'on considère la réduction des coûts de transport et de communication due au progrès technique. Quinze des vingt relations bilatérales les plus intenses concernent des pays qui sont proches (Siroën, 2000). Même si le lien proximité-volume des échanges peut être critiqué, d'autres proximités, non géographiques mais économiques, technologiques, culturelles, politiques favorisent les effets d'agglomération. Les modèles gravitationnels montrent que le

volume des échanges bilatéraux dépend également du niveau de développement des pays concernés, de leur potentiel commercial (PNB, dotations factorielles) et de leur attraction commerciale. Le commerce bilatéral est donc positivement influencé par un effet d'attraction que l'on mesure par le produit des PNB des deux pays et un effet de convergence mesuré par le produit des PNB/habitant (Frankel & Wei, 1994) Ce commerce bilatéral est toutefois influencé négativement par un effet de distance.

Dans une démarche identique, les modèles centres/périphéries initiés par Krugman (1991) réactualisent des débats anciens sur les effets de polarisation (Perroux, 1955), les causalités cumulatives (Myrdal, 1957), les effets de liaison (Hirschman, 1958). Les modèles de la nouvelle géographie économique utilisent d'une part des paramètres économiques tels que la préférence pour la variété, l'élasticité de la demande en bien industriel, la complémentarité des activités et mettent l'accent d'autre part sur des paramètres géographiques comme les coûts de transport, la mobilité des individus, la diffusion des économies d'agglomération, la transportabilité des inputs et outputs (Baumont, 1998). La formation des agglomérations peut être considérée comme le résultat d'un équilibre entre des forces centripètes poussant au regroupement des activités dans l'espace et des forces centrifuges conduisant à leur dispersion. Les forces centripètes sont l'existence d'un marché du travail, les externalités pécuniaires et technologiques... et conduisent à des cercles de croissance vertueux au centre. Dans ce cas, les agglomérations d'activités dépendent essentiellement des rendements d'échelle interne à la firme et des coûts de transaction. Les forces centrifuges qui incitent à la dispersion des activités sont les pollutions, les effets d'encombrement et autres externalités négatives liées à la concentration des acteurs. A priori, le processus d'intégration régionale, en réduisant les barrières tarifaires et non tarifaires et en facilitant la mobilité des facteurs, doit plutôt favoriser les forces centripètes et les divergences entre les centres et les périphéries.

Les retournements possibles des hiérarchies spatiales dans les PED liés à l'endogénéisation des externalités requièrent un nouveau cadre d'analyse utilisant les théories de la croissance endogène à un niveau régional.

1.3 De la croissance endogène régionalisée au capital spatial régional

Depuis Marshall, le concept d'externalité est défini comme une situation dans laquelle les décisions d'un agent économique, consommateur ou producteur, affectent de façon non voulue le résultat des activités d'autres agents qui, au demeurant, ne contrôlent pas ce phénomène. La réactualisation de cette notion par les théories de la croissance endogène conduit à envisager des externalités pécuniaires, technologiques voire même politiques. Grâce à ces nouvelles théories, on peut distinguer une diversité de facteurs générateurs d'externalités tels que les infrastructures publiques, le capital humain, les dépenses de recherche, la technologie. Selon le modèle de Barro (1990), les dépenses infrastructurelles publiques ont un effet déterminant sur l'économie et contribuent à augmenter la productivité du secteur privé. Le capital humain peut également être considéré comme un facteur capable d'entraîner l'accumulation du capital technique et/ou de progrès technique (Lucas, 1988). Les externalités liées au capital humain dépendront des mécanismes de diffusion du savoir. Par ailleurs, l'investissement privé en capital physique d'une firme accroît simultanément sa production et la productivité des autres firmes grâce à la présence d'externalités technologiques (Romer, 1986). Le raisonnement peut être prolongé (Romer, 1990) en considérant la connaissance technologique comme un bien spécifique. Les externalités liées à la production technologique pourront être mesurées par l'activité de recherche-développement, les brevets déposés par les firmes et la diffusion de ces progrès au reste de l'économie.

Ces modèles constituent un cadre théorique très utile pour comprendre le rôle des externalités dans l'explication des mécanismes cumulatifs de développement mais ils n'analysent pas les interactions entre les différentes sources de croissance et font le plus souvent abstraction de la dimension spatiale des externalités. Dans la filiation marshallienne, le rôle de l'espace est décisif dans l'émergence des économies externes liées à la proximité de firmes d'une même branche (économies externes spécifiques) ou du fait de la concentration géographique des activités et des agents économiques (économies externes généralisées). Le renouveau de la géographie économique offre de nouvelles perspectives. car la dynamique de l'agglomération ne relève pas seulement d'effet statique de taille ou de concentration mais bien plus d'effets de réseaux d'activités à géométrie variable.

Les trajectoires de développement des PED peuvent donc être appréhendées comme un processus de création et d'exploitation des externalités dynamiques par des acteurs localisés. Ainsi, la tendance à la

recomposition des activités conduit à un retournement des hiérarchies spatiales et requière la mise en place de facteurs de croissance endogène au niveau régional dans une logique d'interaction basée sur la coopération et l'apprentissage collectif. Ce dernier sera observable par la capacité des acteurs à s'adapter aux modifications de leur environnement. La recherche de maximisation des économies d'agglomération peut conduire à l'émergence de certains modes d'organisation de type réseau. Les faibles coûts de transport combinés à de fortes économies d'échelles conduisent à une concentration industrielle. La production industrielle tend à se concentrer aux endroits où les marchés sont importants mais le marché sera de taille importante dans les régions où la production est concentrée. Finalement, cette concentration géographique ne sera durable que si elle rencontre un environnement propice composé aussi bien de structures organisationnelles publiques et privées qui participent à la régulation des espaces qu'une forte dotation en capital public spatialisé (infrastructures de transport, télécommunications, activités de recherche).

Le contenu d'un environnement régional propice ne dépend pas seulement de la concentration géographique (proximité géographique) mais surtout de la proximité organisationnelle et informationnelle (Veltz, 1995). Une coordination institutionnelle est fondamentale dans ce processus car elle permet de mettre en place des règles de fonctionnement visant à réduire les coûts de transaction, d'information et décision et parvient à la révélation et à l'endogénéisation des externalités régionales.

La notion de croissance endogène régionalisée (Akanni-Honvo & Léon, 1998) trouve donc son fondement dans le rapprochement entre les théories de la croissance endogène, les analyses territorialisées et les nouvelles théories institutionnelles du régionalisme. Pour des régions peu développées, la convergence vers des sentiers différenciés de croissance économique de long-terme ne peut se réaliser que dans un ensemble spatial intégré dont la composante principale est un environnement propice construit. Un tel environnement est constitué de facteurs créateurs d'externalités positives et s'inscrit dans une logique procédurale. La justification théorique de l'environnement propice construit vient de sa capacité d'allocation optimale de ressources mais aussi et surtout dans son aptitude à produire et à organiser des processus d'apprentissage collectif qui seront à l'origine de la création de ressources.

Ainsi, chaque État impliqué dans un processus d'intégration régionale doit valoriser son capital spatial qui peut être défini comme « *la somme des capacités productives localisées qui concourent à accroître la productivité des autres facteurs de production* » (Baumont, 1997). Cette notion, bien que proche de l'idée du capital public Spatialisé (Akanni-Honvo, Léon, 1998) intègre d'autres éléments comme les services aux producteurs qui peuvent être publics (recherche et développement) mais surtout privés (services bancaires et d'assurance, de gestion, de publicité, de management ...). Ces facteurs de croissance sont localisés dans l'espace et sont générateurs d'externalités d'agglomération (coût de transaction, effets de taille du marché, externalités de connaissance ...). Toutefois, la réalisation de ces économies d'agglomération dépend du type de localisation (concentration ou dispersion) des activités concernées et du choix de localisation (intérieur ou proche de la zone de concentration). Les villes auront donc un rôle central dans la création et le développement des externalités d'agglomération (Baumont, 1997), ce qui suggère aux PED impliqués dans une dynamique régionale d'infléchir leurs politiques d'aménagement des territoires en intégrant le rôle structurant des villes et des réseaux de villes dans le développement régional. Ces choix renvoient aux différentes notions de proximité, géographique, économique, technologique, historique, culturelle et montrent que le processus d'intégration régionale déborde l'économique.

2 East African Community : d'une intégration commerciale à une intégration régionale des espaces

À côté de la multiplication des zones de libre échange qui révèlent la régionalisation de l'économie mondiale et la tentation du multilatéralisme, les PED participent également à des zones de coopération régionale pour le développement concerté des facteurs de croissance endogène tels que les infrastructures, notamment routières, les ressources humaines, la complémentarité régionale, la recherche et développement. Les meilleurs résultats d'intégration régionale en Afrique sub-saharienne ont d'ailleurs été obtenus avec des coopérations sectorielles (SADC en Afrique australe). Ces résultats tranchés nous incitent à réfléchir à l'applicabilité d'une croissance endogène régionalisée en Afrique orientale. L'opposition traditionnelle entre le cadre national et régional pour la définition de politiques

économiques disparaît si l'on considère des programmes de croissance endogène car leur viabilité requière un effet de seuil qui n'est accessible pour ces petites économies, que par une dynamique régionale

Pour essayer d'appliquer ces principes théoriques à l'Afrique orientale, il convient de délimiter la zone d'investigation en faisant un état des lieux de l'intégration régionale dans les pays de l'East African Community : le Kenya, la Tanzanie et l'Ouganda. La construction d'un environnement propice constitue la base minimale pour garantir la viabilité du processus régional (2.1). La création d'un capital spatial régional peut notamment s'appuyer sur des programmes infrastructurels et sur la capacité d'acteurs localisés à stimuler des externalités d'agglomération (2.2). Les effets de polarisation des échanges autour d'un pays leader (le Kenya) et des asymétries sous-régionales attestent du caractère évolutif de ces recompositions spatiales (2.3).

2.1. La création d'un environnement propice, condition du développement régional

La création de l'EAC le 14 mars 1996 et la ratification du traité en novembre 2000 confirment l'engagement des trois pays à mettre en place un environnement favorable à la coopération régionale par une libéralisation interne. Celle-ci doit permettre aux acteurs privés de trouver des opportunités de développement des échanges régionaux. Les institutions efficaces de l'ancienne East African Community ont été maintenues telles l'East African Development Bank (EADB) créée en 1967 et l'école régionale d'aviation civile.

L'objectif global de ce processus régional est de parvenir à long terme à constituer une union douanière puis un marché commun, une union économique, une union économique et monétaire et finalement une union politique selon le schéma d'IR graduelle défini pour l'Union européenne (Balassa, 1961). Plus spécifiquement, l'harmonisation des politiques économiques doit amener la convergence des États et la stabilité macro-économique par une intensification du pouvoir des acteurs privés, la réhabilitation des infrastructures régionales et le renforcement des capacités technologiques des États membres. Il s'agit donc d'interconnecter des espaces pour aboutir à des effets de création de commerce, de créer les conditions d'une croissance régionalisée (Akanni-Honvo & Léon, 1998).

2.1.1 Les effets de la libéralisation

Ce processus d'harmonisation suppose une mise en place coordonnée des programmes d'ajustements structurels nationaux, un désengagement progressif de l'État du secteur privé et la restructuration des services publics. Les trois pays se sont accordés sur des objectifs généraux suivants : l'abrogation du contrôle des changes, la libéralisation des marchés monétaires et des taux d'intérêt, l'abandon du contrôle des prix, l'abolition des licences d'importation, une fiscalité plus favorable aux échanges, la réduction du budget de fonctionnement du gouvernement, la privatisation des entreprises publiques. L'ensemble de ces mesures correspond bien aux règles définies par l'OMC sur les accords régionaux et le multilatéralisme commercial. Cette démarche régionale permettra également aux pays de l'EAC d'être éligibles au nouveau mode de coopération UE/ACP impulsé par les accords de Cotonou qui prévoient des « accords de partenariats économiques régionaux » (APER^o)

Le volume global des échanges entre les trois pays a augmenté de 50 % entre 1994 et 1996, premier effet significatif de la mise en place de l'EAC. Les données économiques récentes sur la zone (tableau 1) montrent la relative homogénéité des économies due notamment à la fragilisation de l'économie kenyane et au développement régulier de l'Ouganda et de la Tanzanie sur les dernières années. Le budget de l'EAC se monte à 5,2 MUSD pour 2002 / 2003.

L'accélération du rapprochement des trois économies (Kenya, Ouganda, Tanzanie) dans le cadre d'une libéralisation initiée en 1993 avait pour objectif de constituer une zone de libre échange en 2000 avec une harmonisation des tarifs douaniers internes puis dans un second temps l'élaboration d'un tarif extérieur commun. Par ailleurs, la mobilité des facteurs de production est encouragée par de multiples mesures : concernant les mouvements de personnes, des guichets séparés existent dans les aéroports pour les ressortissants des trois pays, un passeport est-africain a été créé, la convertibilité des monnaies est effective depuis 1994, la suppression de la double imposition encourage des salariés nationaux à travailler dans un autre pays de la zone. Pour stimuler la mobilité des capitaux : des cotations simultanées sur les trois places financières ont été effectuées depuis 1998, la libéralisation des comptes de capitaux, la mise en place d'une bourse est-africaine qui pourrait être localisée à Nairobi. Au niveau des biens, la simplification des formalités de douanes, la suppression des barrages routiers, la réhabilitation des corridors (route et rail), la libre circulation

des véhicules sont autant d'éléments qui augmentent les échanges intra-régionaux.

Tableau 1 : Données générales sur les pays de l'EAC
(en millions de dollars US)

	Kenya (2001)	Ouganda (2001)	Tanzanie (2000)	EAC
Population millions d'habitants	30,8	22,2	33,8	86,8
Superficie (km ²)	582.645	241.000	945.000	1.768.645
PIB	8600	5800	9000	23400
Croissance annuelle du PIB	1,2	5	4,9	3,7
Taux de croissance annuel moyen du PIB 1991-1999 (%)	1,9	6,8	2,7	3,8
Déficit public en % du PIB	31,3	17,1	21,1	23,2
taux d'inflation	1,1	2,8	5,9	3,3
Taux d'ouverture au commerce international, en pourcentage	60	26,5	22	36,2
Investissements étrangers	60	254	194	508
Commerce extérieur	5200	1580	2006	8786
termes de l'échange (1995 = 100)	121,5	72,3	91	94,9
Commerce avec L'EAC	570	377	132	
Exportations(X) vers l'EAC	555	68	32,3	
Importations en provenance de L'EAC	15	308	99,7	
Commerce intra-régional	11%	26,5%	6,6%	
Rapport : X EAC/M EAC	35	0,22	0,32	

Sources : Economic Survey 2001, EIU Country Reports, PEE Nairobi.

Dans les faits et au contact des opérateurs privés (terrains, 2000/2001), il apparaît que la libéralisation des échanges n'est pas encore effective : la Tanzanie refuse d'appliquer aux produits kenyans la clause d'origine en vigueur dans le COMESA et qui stipule que chaque produit échangé dans la zone doit contenir au minimum 40 % de composants fabriqués dans le pays d'origine ou avoir une valeur ajoutée locale de 45 %. Cette réticence vise à protéger les produits tanzaniens de la concurrence et peut expliquer en partie la décision de ce pays de sortir du COMESA. En contrepartie, de nombreux opérateurs kenyans supportent mal la surtaxe de 10 % imposée à certains produits pour compenser les asymétries sous-régionales car cela risque d'affecter la compétitivité kenyane face aux produits sud-africains arrivant massivement en Tanzanie via la SADC. Cette situation pousse les industriels kenyans à des réflexes protectionnistes. De fait, les nombreux boards qui définissent les prix des biens

exportables ne sont toujours pas démantelés. À titre d'exemple, les importations informelles de thé tanzanien sont vendues aux enchères de Mombasa comme thé kenyan alors que le Tea Board of Tanzania n'autorise toujours pas l'entrée du thé kenyan en Tanzanie.

De plus, dans l'hypothèse d'une poursuite du processus de libéralisation, les États auraient à supporter des réductions variables de recettes tarifaires : 73 % pour la Tanzanie, 69 % pour l'Ouganda et 82 % pour le Kenya, avec pour corollaire une réduction des recettes fiscales; respectivement 20 %, 16 % et 12 %. Ces économies doivent donc être très motivées par le processus coopératif pour admettre, dans un contexte de pénurie de financements, de payer les coûts de court terme de l'intégration par le marché pour des avantages éventuels de longue période. Par ailleurs, les pays de la zone ne sont pas d'accord sur la définition d'un tarif extérieur commun. Un tarif relativement bas, entre 15 et 20 %, permettrait à l'Ouganda et la Tanzanie, qui ne disposent pas de réelles bases industrielles, de rendre leurs économies attractives pour les investissements étrangers. En revanche, un tel tarif extérieur commun constitue un risque pour l'économie kenyane où l'afflux de produits asiatiques et sud-africains pourraient concurrencer les industries locales.

La viabilité du processus régional

En dépit des prises de position du Kenya pour une libéralisation à court terme dans le cadre d'un accord signé avec huit autres pays du COMESA et de la volonté tanzanienne d'avoir un ancrage en Afrique australe, l'PEAC constitue un espace de coopération régionale viable. Plusieurs projets viables peuvent être envisagés à un niveau régional selon les opérateurs privés de la zone :

- l'extension des oléoducs au départ du Kenya vers l'Ouganda et la Tanzanie (potentiel pétrolier au sud de la Tanzanie).
- La création d'un gazoduc au départ de la Tanzanie vers le marché régional (ce pays dispose de grandes réserves gazières).
- Le développement de l'industrie de la pêche à partir de l'Ouganda.
- la promotion du tourisme régional (coordination des programmes).
- Il existe une complémentarité régionale au niveau de la production hydroélectrique : l'Ouganda est producteur, la

Tanzanie a un potentiel et le Kenya a des besoins. L'augmentation des capacités de production en 2000 et 2001 va dans le sens d'une desserte hydroélectrique régionale.

- L'Ouganda pourrait exploiter son phosphate sur une base régionale
- Des programmes de formation des personnels sont possibles à partir du Kenya, qui possède les ressources humaines les mieux formées de la région. Ceci peut s'étendre par des programmes de recherche à vocation régionale (centre de recherche régional, université régionale).

L'essentiel des projets repose donc sur des complémentarités au niveau de l'exploitation des ressources naturelles. Une démarche régionale permet ici d'atteindre un effet de taille, de générer des externalités positives et de rentabiliser les investissements. Toutefois, les acteurs privés sont convaincus que les unités de production régionales, les coproductions entre plusieurs pays ne sont plus des réponses adaptées à l'impératif régional. Ces programmes ont montré leurs limites de sorte qu'il est préférable de soutenir une coordination régionale des politiques économiques, seule capable d'effets de création de commerce.

Les avantages comparatifs des trois pays de l'PEAC correspondent aussi bien à des avantages construits par les décideurs publics (politiques économiques, code des investissements, institutions crédibles), des avantages transférés par les firmes multinationales (attractivité du capital, effets d'expérience et d'imitation pour les entrepreneurs locaux, transferts des technologies et des modes d'organisation de la production) qu'à des avantages territorialisés tels que la polarisation des activités industrielles régionales autour de Nairobi, la capacité de drainage des échanges régionaux par les ports de Mombasa et de Dar es Salaam et les potentialités ougandaises de valorisation du lac Victoria. Ils peuvent être résumés de la façon suivante :

- Kenya : ressources humaines (éducation) / services (professionnels, tourisme, finances) / industries manufacturières / commerce (agro-alimentaire) / agriculture.
- Ouganda : agriculture / pêche / hydro-électricité / secteur minier (phosphates).
- Tanzanie : ressources naturelles (gaz, pétrole) / industries minières / agriculture.

Ces avantages comparatifs potentiels ou effectifs peuvent devenir des avantages compétitifs s'ils sont exploités sur une base régionale. Des complémentarités régionales existent, y compris dans l'agriculture où les variétés de produits diffèrent d'un pays à l'autre. En courte période c'est le Kenya qui devrait profiter le plus de la libéralisation régionale, suivi de la Tanzanie et de l'Ouganda. En longue période, en revanche il semblerait que se soit la Tanzanie le principal bénéficiaire de l'IR, suivi du Kenya et enfin de l'Ouganda. Ces simulations tranchent avec le discours dominant (OMC, bailleurs-) selon lequel tous les pays participants profitent de l'IR.

Par ailleurs, une histoire commune permet à ces trois pays d'avoir un effet d'expérience sur les causes de ruptures des tentatives d'intégration régionale entre des PED. Plus qu'un projet politique régional, la dégradation de l'État post-colonial et la réduction de ses canaux d'accumulation peut créer une dynamique de l'EAC (Grignon, 2000). La réduction importante de la corruption est une condition nécessaire du développement de l'EAC et de l'attractivité de ces économies. Le problème est d'autant plus important au Kenya où la corruption est à la base du désinvestissement de l'industrie et du commerce de nombreux acteurs privés d'origine indo-pakistanaise. Ces investisseurs partent du Kenya pour l'Australie, le Canada et l'Asie. Par ailleurs, la Banque mondiale a conditionné ses aides à la réduction notable de ce phénomène et à des modifications de la répartition des pouvoirs dans l'administration kenyane qui correspond plus à des objectifs politiques de reproduction des élites qu'à une recherche d'efficacité économique. La nomination de Robert Leakey et d'une équipe de technocrates « *dream team* », courant 1999, pour diriger la fonction publique kenyane a permis de créer la Kenya Anti-Corruption Authority, de changer les équipes dirigeantes de grandes entreprises nationales en vue de leur privatisation (Kenya Ports Authority et Kenya Railways) et surtout d'obtenir un nouveau prêt de la Banque mondiale de 72 millions de dollars.

L'intégration du Rwanda dans l'EAC (demande d'adhésion effectuée en 1995) pose un problème de stabilité régionale, de taille optimale d'une zone de libre échange pour avoir des effets de création de commerce et de prise en compte de la candidature éventuelle du Burundi. L'intégration de ces deux pays permettrait de prendre en compte les échanges informels traditionnellement importants entre l'EAC et les pays des grands lacs. Toutefois, les chefs d'Etat de l'EAC ont réaffirmé le 12 avril dernier, lors de sommet de Kampala, que les

adhésions du Burundi et du Rwanda ne pouvaient être envisagées avant la réalisation effective d'une union douanière à trois.

2.2 Proximité géographique et effets d'agglomération

La proximité géographique est vitale dans la création d'économies externes et la possibilité d'effets de contagion régionaux à partir de pôles de croissance localisés tel le Kenya. La dimension spatiale de la coopération économique entre les PED prend la forme de réalisation en commun de projets régionaux où les externalités technologiques, pécuniaires et politiques sont importantes (Léon, 1998). Les expériences régionales permettent de structurer l'espace et d'atteindre la dimension nécessaire pour viabiliser des investissements infrastructurels, de recherche -développement inaccessibles pour des pays pris isolément. Les pays de l'EAC sont pris actuellement entre une intégration libérale par le marché qui est encouragée par les bailleurs de fonds multilatéraux et correspond à la tendance dominante (OMC) dans une période de régionalisation / globalisation et par ailleurs une intégration territoriale par les acteurs qui est davantage conforme avec les spécificités de la zone :

- importance des relations économiques marchandes et non-marchandes transfrontières, coordination des acteurs au niveau régional, effets d'agglomération, importance des réseaux et des relations de proximité, visions d'acteurs pluriels en position asymétrique, régionalisme polarisé de facto.

Le rôle des infrastructures : à la recherche d'un capital spatial

La crédibilité du processus régional dépendra de la capacité de chaque économie à faire participer l'ensemble de son territoire à la dynamique de l'intégration. Celle-ci concerne bien un continuum d'intégration des espaces du local au régional, élément indispensable d'une création de ressources au niveau régional par l'utilisation de complémentarités, par l'accès à un effet de dimension générateur d'externalités. Avec une population de plus de 86 millions d'habitants sur trois pays, moyenne très élevée au regard de la moyenne africaine, une cohérence géographique de ces trois économies riveraines du lac Victoria, des possibilités de désenclavement de l'Ouganda via les ports de Mombasa (Kenya) et Dar es Salaam (Tanzanie), des voies de communication en voie d'interconnexion, des ressources naturelles et touristiques complémentaires, des avantages comparatifs à exploiter, les pays de l'EAC possèdent un potentiel d'augmentation des échanges intra-

régionaux et de progression vers une intégration économique régionale des espaces en constituant notamment un contre-poids à l'influence commerciale grandissante de l'Afrique du sud en Afrique orientale.

Le développement des infrastructures dans les domaines routier, ferroviaire, portuaire, aéroportuaire, des télécommunications est considéré comme une condition nécessaire de l'intégration régionale aussi bien par les États de l'PEAC, les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux, les industriels de la zone, les commerçants et les consommateurs. Cette convergence se retrouve dans les justifications théoriques du rôle des infrastructures sur la croissance. Les théories de la croissance endogène mettent en avant le rôle des externalités et des rendements d'échelle croissants pour expliquer les phénomènes cumulatifs de croissance. Baro (1990) considère dans son modèle que les infrastructures publiques jouent un rôle moteur sur la croissance et contribuent à accroître la productivité du capital privé. Dans le cas de PED, la convergence vers des sentiers différenciés de croissance économique de long-terme ne peut se réaliser que dans un ensemble spatial intégré dont la composante principale est un environnement propice construit. Le développement de ces infrastructures à une échelle régionale permet d'atteindre un effet de seuil nécessaire à la réalisation d'externalités positives. Concrètement, de nombreux programmes de privatisation sont à l'étude ou en cours de réalisation sur ces domaines : privatisation de l'Uganda Railways Corporation, le Presidential Parastatal Reform Commission (PSRC)^o tanzanien prévoit un programme ambitieux de privatisations concernant notamment les chemins de fer, l'aviation et les activités portuaires.

Au niveau routier, la réactivation des trois corridors d'Afrique orientale constitue une priorité pour rendre ces espaces plus communicants et réduire les coûts de transaction très élevés. De plus, ces infrastructures régionales permettent de désenclaver les terres intérieures (Ouganda, Burundi et Rwanda) vers les ports de la région et développer les flux d'échanges régionaux :

- Au nord (entre le Kenya et l'Ouganda), Monbasa via Nairobi.
- Au centre (en Tanzanie) Dar es salaam-Kampala ou Kigoma via Tabora.
- Au sud, Dar es salaam-Lusaka (Zambie) via Mbeya.

Plus spécifiquement, un programme sur dix ans, soutenu par la Banque mondiale et l'Union européenne et évalué à 4,674 milliards de

dollars, vise à construire et à réhabiliter 12800 km de routes régionales ou secondaires dont 4850 km seront bitumées. Les tronçons choisis sont :

- Mombasa à Katuna, à la frontière Ouganda-Rwanda, via Malaba au Kenya,
- Nyakanazi–Tunduma en Tanzanie,
- Dar es Salaam-Dodoma en Tanzanie et jusqu'à Masaka en Ouganda,
- Tunduma-Iringa-Dodoma-Arusha-Namanga en Tanzanie, jusqu'à Moyale au Kenya oriental,
- Biharamuho-Mwanza-Sibari en Tanzanie, jusqu'à Lokichogio au Kenya.

L'interconnexion des espaces suppose également la réhabilitation des lignes ferroviaires et notamment de l'axe de Mombasa (Kenya) à Kampala (Ouganda). Les pays de la zone manquent de locomotives, de wagons et de rails en bon état. Le délai du trajet pour les marchandises s'est toutefois fortement réduit depuis quelques années, passant d'un maximum de 28 jours à une durée moyenne de cinq jours.

Les acteurs privés : maillons de la recomposition spatiale

Les autorités de l'EAC comme les acteurs eux-mêmes sont d'accord pour reconnaître le rôle fondamental des opérateurs privés dans la mise en place de l'IR et de la diversification économique. Pour ces derniers, l'EAC peut être une réponse à la concurrence sud-africaine dans une vision à court-terme tandis qu'en longue période, la bipolarisation de l'Afrique orientale et australe (Kenya dans l'EAC et la RSA dans la SADC) pourrait constituer un tremplin pour une intégration mondiale. Les industriels kenyans poussent d'ailleurs les autorités du pays à intégrer la SADC.

Les opérateurs privés commencent à définir en commun une stratégie régionale (séminaire de Zanzibar, 22 / 23 juin 2000) en constatant le faible poids relatif de chaque pays dans le COMESA ou la SADC mais la possibilité de créer un contre poids significatif avec l'EAC : marché de 86 millions d'habitants (la SADC compte 130 millions d'habitants). L'East African Business Council (EABC), institution de l'EAC qui regroupe les représentations nationales du

secteur privé, peut jouer un rôle de coordination des projets d'investissement à vocation régionale.

Cette réalité régionale implique des acteurs pluriels imbriqués dans des relations de proximité :

- les firmes multinationales (FMN) implantées au Kenya dans des domaines aussi variés que les télécommunications, les réexportations automobiles, l'industrie mécanique, les biens de consommation et qui conçoivent leurs investissements sur une base régionale. Pour ces acteurs privés, l'intégration régionale (IR) permet d'augmenter les investissements directs étrangers en renforçant l'attractivité des territoires. La participation du capital étranger dans les industries de la région est nécessaire à leur viabilité, notamment dans les secteurs textiles, production de papier, électricité, biens de consommation, industrie pétrolière. Les firmes multinationales peuvent donc être des acteurs privilégiés du processus régional dans la mesure où les secteurs publics nationaux se contentent de jouer le rôle d'incitateur. La situation des FMN implantées au Kenya est contrastée dans la mesure où, d'une part, 16 % d'entre elles envisagent de quitter le pays (médiocrité des télécommunications, insécurité, mauvais état des routes, corruption) et, d'autre part, 60 % prévoient des meilleurs résultats en 2002 qu'en 2001. 71 % considèrent l'PEAC comme importante pour leur activité et 56 % le COMESA (PEE, Nairobi). Le paradoxe réside dans une attractivité réelle de la région contrariée par des dysfonctionnements récurrents.
- les PME-PMI qui assurent les relais territoriaux des groupes multinationaux mais qui surtout orientent le processus régional par leurs choix de localisation : une structuration progressive de villes moyennes dans les pays de la zone permettra une diffusion locale des effets d'entraînements régionaux attendus, diffusion facilitée par le développement des infrastructures de transport et de communication.
- les commerçants profitent également de cet espace régional en diffusant les biens de consommation de base par des circuits organisés sur les principes de la grande distribution (chaîne de « supermarchés » kenyans tels que Uchumi, Nakumatt), par des réseaux religieux et/ou ethniques qui définissent une autre géographie économique régionale basée sur l'historicité des pratiques, des influences extra-régionales ou enfin par des échanges informels transfrontières fondés sur la reproduction de pratiques anté-coloniales ou simplement sur la saisie d'opportunités de court terme en situation d'incertitudes.

Les consommateurs de la région profitent également de la dynamique régionale par un effet de création de commerce. Les produits échangés sont plus nombreux (effet de variété) et sont plus abordables pour des personnes en situation de grande pauvreté (effet prix). Toutefois, dans le domaine textile, l'arrivée massive d'importations de frêpes à des prix très bas favorise les consommateurs mais concurrence les producteurs locaux. Par ailleurs, la réduction de la pénurie de biens de base contraste avec les difficultés récurrentes pour se procurer de l'eau, les défaillances de la production d'électricité et du système de santé.

Globalement, l'ensemble des acteurs utilise cette proximité régionale comme un facteur de développement. Les pays de la zone disposent d'une attraction commerciale fondée sur la proximité géographique, sociale, culturelle, historique de sorte que la dynamique de l'EEAC s'apparente bien à la logique des modèles gravitationnels. Cette unité géographique renforcée par le faible nombre de pays participants et l'existence d'un pôle de développement (Kenya) permet d'envisager l'EEAC comme une zone naturelle au sens de Krugman (1991).

Le financement des investissements privés suppose la mise en place d'instruments financiers efficaces. Les bourses de valeurs ouvertes en Ouganda (Kampala) et en Tanzanie (Dar es Salaam) en 1998 restent pour l'instant assez peu utilisées. Une rationalisation des structures et la création d'une place financière régionale à Nairobi, compte tenu de l'expérience kenyane dans le domaine bancaire et de l'assurance, est une condition nécessaire au développement des investissements dans la zone. Les opérateurs privés de l'EEAC souhaitent d'ailleurs profiter de leurs bas coûts salariaux pour attirer les investisseurs américains dans le cadre de la nouvelle loi américaine sur la croissance et les possibilités économiques en Afrique (Agoa).

D'autres incitations au commerce régional fonctionnent déjà: des exemptions de TVA sur certaines machines importées, l'établissement d'un guichet unique pour la création de nouvelles activités, la mise en place de plusieurs zones franches. En 1996, les flux d'investissement directs (IDE) se montaient à 190 millions de dollars pour la Tanzanie, 135 millions en Ouganda et seulement 37 millions au Kenya. Ces résultats apparemment contradictoires s'expliquent par les effets des programmes de libéralisation engagés dans les deux premiers pays et par les conséquences de plusieurs années de récession kenyanes dues à la corruption, au « *mismanagement* » et aux conséquences de dépressions climatiques sur les recettes

d'exportation de café et de thé: Toutefois, les chiffres des stocks d'IDE reflètent la position de leader régional du Kenya: ce pays totalise 43,28 % du total régional contre 29,58 % pour la Tanzanie et 27,14 % pour l'Ouganda.

Le Kenya : pôle de croissance régional ?

L'histoire récente de l'Afrique orientale laisse entrevoir l'économie kenyane comme le pôle naturel de la région. Avec une superficie de 582645 km², une population de 30,8 millions d'habitants, un PIB de 9 milliards de dollars US (PEB par habitant de 310 dollars) le Kenya dispose de nombreux atouts qui en font un des pays les plus développés d'Afrique sub-saharienne: un taux de scolarisation élevé permet au Kenya de disposer d'une main d'oeuvre bien formée et très compétitive du fait du faible niveau des salaires pratiqués. Ce pays est le siège de plusieurs centres de recherche internationaux, possède de nombreux centres de formation professionnelle, plusieurs universités qui contribuent à développer une classe moyenne « à l'occidentale » avec un bon pouvoir d'achat et un réel poids économique. Les cadres ont des salaires comparables aux minimums européens. Cette middle class est un des avantages comparatifs sur lequel pourra s'appuyer ce pays dans sa stratégie régionale et constitue un marché interne solvable. En outre les dirigeants d'entreprises d'origine indo-pakistanaise ont un poids économique déterminant et constitue un vecteur stratégique des échanges de biens et services au niveau régional mais également avec l'Asie.

Malgré les dégradations récentes, le Kenya a un bon niveau global d'infrastructures, d'équipements portuaires et aéroportuaires: le port de Mombasa est un point de transit incontournable aussi bien pour les importations que pour les exportations régionales et permet de désenclaver une partie de l'Afrique orientale (l'Ouganda et les pays des grands lacs) via l'utilisation du corridor nord. La Kenya Airways est la compagnie aérienne dominante de la région en assurant des interconnexions dans toute l'Afrique orientale et australe mais aussi avec les grandes destinations internationales. Nairobi est le centre de localisation de la plupart des firmes multinationales cherchant à investir en Afrique orientale. L'orientation dès les années soixante vers un régime capitaliste d'économie de marché ouverte aux investisseurs étrangers à contribuer à renforcer cette polarisation des investissements. Le Kenya a une place financière développée avec une capitalisation de 2 milliards de dollars US répartis dans une soixantaine de valeurs. Cette bourse est ouverte aux investisseurs qui ne peuvent

détenir plus de 40 % des actions cotées. Le secteur bancaire est diversifié avec 51 banques commerciales, 14 institutions financières diverses et 48 bureaux de changes (PEE, Nairobi). Des institutions financières de qualité internationale cohabitent avec des banques politiques et / ou ethniques.

La spécialisation du Kenya est relativement diversifiée, même si elle repose essentiellement sur l'agriculture qui fait vivre directement ou non 70 % de la population et rapporte 50 % des recettes d'exportation. Les exportations traditionnelles de café et de thé sont relayées par le développement constant de l'horticulture qui a progressé de plus de 25 % en quantité entre 1995 et 1999 et de 120 % en valeur. Le tourisme Kenyan contribue très fortement à la connaissance et à la bonne réputation internationale du pays et reste la deuxième source de devises. Ce secteur, comme d'autres, subit la concurrence croissante de l'Afrique du sud où la chute du rand permet de rendre cette destination plus attractive.

Le Kenya valorise ses exportations de biens primaires sur le marché mondial et les produits manufacturés sur le marché régional. Depuis 1994, l'Afrique est devenue la première destination des exportations kényanes avec plus de 50 % du total devant l'Europe (32 %) et l'Asie (16 %). L'Ouganda et la Tanzanie sont les deux premiers débouchés africains du Kenya avec respectivement 37 % et 24 % du total continental. Le Kenya profite donc pleinement de la libéralisation des échanges dans le cadre de l'PEAC et plus récemment du COMESA car les échanges avec l'Égypte sont en pleine expansion.

Les importations kényanes proviennent essentiellement d'Europe (34,6 %), d'Asie (24,5 %), du Moyen Orient (16,5 %) et seulement 11,5 % pour l'Afrique. Le Royaume-Uni reste le principal fournisseur avec 15,15 % du total. Les importations en provenance de l'PEAC représentent 3,5 % des importations venant d'Afrique et 0,05 % du total. L'Afrique du sud fournit 78,2 % des importations africaines du Kenya (moteurs, médicaments, textiles, sucre, céréales) ce qui justifie la nécessité de complémentarités pour développer les échanges intra-régionaux et explique la crainte kényane de se voir prendre un marché régional relativement captif par la concurrence sud-africaine. Le rapport de 1 à 44 entre les importations régionales (11,3 millions d'euros) et les exportations régionales (500 millions d'euros) du Kenya relativise la portée du processus régional dans l'PEAC et rend indispensable la définition des mécanismes de compensation des asymétries sous-régionales. Cet état de fait se modifie par le

développement continu des économies Tanzaniennes et ougandaises et les signes de fragilité de l'économie kenyane.

L'amélioration des infrastructures nationales constitue un préalable à la diffusion de la croissance à l'ensemble du pays et à l'interconnexion de pôles localisés, des villes motrices telles que Mombasa, Nairobi, Nakuru avec les zones marginales (nord Kenya) qui ne font pas partie d'une quelconque dynamique, nationale ou régionale. On peut d'ailleurs constater que la réhabilitation de liaisons routières infra-nationales se traduit rapidement par des effets d'agglomération autour des points de connexion, des créations de commerce et des ruptures de certaines logiques antérieures d'accommodation.

Le Kenya reste un centre régional (infrastructures, ressources humaines, finances mais n'est plus actuellement un pôle régional: corruption, désinvestissements des minorités indiennes très influentes dans le commerce et l'industrie, conséquences des sécheresses, augmentation de l'insécurité à Nairobi, problème des zones marginales (nord du pays, intégration spatiale différenciée).

Les recompositions spatiales en Afrique orientale : une intégration régionale à géométrie variable

Parmi les trois membres de l'PEAC, la Tanzanie et l'Ouganda sont des PMA. Les trois pays sont membres de l'OMC. La décision de la commission tripartite de l'PEAC de relancer la coopération en Afrique orientale devait initialement intégrer les participations de ces États à d'autres organisations régionales. Dans les faits, le chevauchement des zones d'intégration régionale répondant parfois à des objectifs contradictoires ont des effets contre-productifs sur le processus de régionalisation : dispersion des versements aux organisations, difficultés de recrutement de fonctionnaires pour ces institutions, manque de lisibilité auprès des acteurs privés et des bailleurs de fonds multilatéraux, tensions politiques, diversification économique limitée, duplications d'installations régionales. En revanche, les effets attendus de ces multiples participations sont :

- l'accès à des financements multilatéraux
- l'accès à un marché plus vaste pour dépasser l'étroitesse du marché intérieur
- la recherche d'une stabilité politique régionale
- la volonté d'avoir un poids plus grand sur la scène internationale

- le mimétisme vis à vis d'une puissance régionale
- le Kenya et l'Ouganda sont membres du COMESA. La Tanzanie s'est retirée de cette organisation en 2000 pour se consacrer à l'EAC et surtout à la SADC. Le COMESA a été créé en 1993 pour faire suite à la Preferential Trade Area (PTA) qui visait depuis 1981 à développer le commerce intra-régional en Afrique orientale et australe par une réduction progressive des barrières tarifaires et non tarifaires (Léon, 1994). Le COMESA rassemble aujourd'hui 20 pays très différents, allant de l'Égypte au Zimbabwe sans intégrer toutefois le pôle sud-africain. Les pays du sud de la zone sont naturellement attirés par la SADC tandis que les pays du nord du COMESA refusent pour l'instant cette fusion. Les États-membres se sont engagés à diminuer leurs tarifs en prenant comme référence celui de la nation la plus favorisée (NPF). Depuis octobre 2000, neuf pays (tableau n°2) forment une zone de libre échange intégral (droits nuls), ce qui constitue une première en Afrique sub-saharienne.

Tableau n°2 : réductions tarifaires dans les pays du COMESA

Pays	Taux sur les produits venant du COMESA
Djibouti, Égypte, Kenya, Madagascar, Malawi, Maurice, Soudan, Zambie, Zimbabwe	Taux nul
Comores, Érythrée, Ouganda	20 % du tarif NPF
RD Congo	30 % du tarif NPF
Burundi, Rwanda	40 % du tarif NPF
Seychelles, Angola, Éthiopie	Tarif NPF
Namibie, Swaziland	Dérogation ¹

Sources : PEE, Johannesburg, 2002.

- Les réductions tarifaires concernent uniquement les biens reconnus comme relevant du COMESA, ce qui suppose la définition de règles d'origine de ces produits. Un produit provient du COMESA si l'un des cinq critères définis par cette organisation est respecté² En dépit de cette volonté affichée

¹ La Namibie et le Swaziland font partie de la SACU et, à ce titre, leurs tarifs sont ceux de la RSA. Ils ont été dérogataires jusqu'au 31 juillet 2003 et n'appliquent pas les baisses de tarifs prévues. En revanche, leurs exportations vers les pays de COMESA bénéficient des réductions tarifaires pratiquées par ces États.

² Le produit est entièrement produit ou obtenu dans un seul pays.
- La part importée (hors du COMESA) du produit est inférieure à 60 % du coût.

d'intégration régionale par le marché, les très fortes instabilités, les guerres qui impliquent des États membres, les différences de régimes politiques relativisent les simulations de long-terme (création d'un marché commun).

- la Tanzanie est membre de la SADC. Ce choix est déterminant car la réalisation d'une intégration régionale asymétrique et polarisée autour de l'Afrique du sud est actuellement une des expériences africaines les plus crédibles. Cette organisation, qui avait initialement pour objectifs de lutter contre l'impérialisme sud-africain et de coordonner des programmes sectoriels à l'échelle régionale (SADCC), a radicalement modifié ses ambitions suite à l'adhésion en 1994 de l'Afrique du sud post apartheid pour promouvoir davantage une intégration séquentielle par le marché. Une telle réorientation pose cette organisation comme concurrente de l'PEAC et surtout du COMESA qui a priori, n'a plus beaucoup de raison d'être. La Tanzanie a d'ailleurs sollicité le Kenya et l'Ouganda pour quitter le COMESA au profit de la SADC.
- le Kenya et l'Ouganda participent à l'IGAD (Intergovernmental Authority for Development), organisme de gestion de projets de développement ayant une orientation plus politique (prévention et résolution des conflits). Si ce deuxième objectif est tout à fait singulier et permet de créer les conditions de la coopération régionale en développant des actions en faveur de la paix de la zone (Somalie, Soudan) et des actions humanitaires, le premier but de l'IGAD qui consiste à monter des projets infrastructurels, de télécommunications, de protection de l'environnement contribue à dupliquer les dépenses et à décrédibiliser les projets de l'PEAC.
- les trois États de la zone participent au CBI (Cross Border Initiative), créée en 1994 par la Banque mondiale pour stimuler les États d'Afrique orientale et australe dans leurs politiques de libéralisation sous-régionales.

Conclusion

-
- La valeur ajoutée résultant de la transformation locale dépasse 35 % du coût.
 - Du fait de la transformation locale, la classification douanière du produit est modifiée.
 - Pour les produits « *d'une importance particulière pour le développement économique des États-membres* », la valeur ajoutée résultant de la transformation locale doit dépasser 25%.

Alors que les opérateurs privés soutenaient l'EAC pour aller très vite dans la libéralisation des économies, il s'avère que les réductions de barrières tarifaires et non tarifaires sont plus avancées dans le COMESA. L'engagement de neuf pays dont le Kenya de supprimer l'ensemble de leurs barrières tarifaires (Égypte, Djibouti, Soudan, Zimbabwe, Zambie, Malawi, Maurice et Madagascar) dès le 31 octobre 2000 à Lusaka (Zambie) permet de créer une zone effective de libre échange qui peut modifier les stratégies de plusieurs États. Dans ce cas, on observe bien que l'intégration régionale se passe par des étapes qui ne respectent pas forcément les séquences présumées optimales de l'intégration par le marché. Il semble plus judicieux pour le Kenya, dans la mesure où ce pays a des ambitions de leadership régional, de privilégier le COMESA où son poids relatif est important: 10,22 % du commerce extérieur de la zone derrière l'Angola (10,76 %) et surtout l'Égypte (28,92 %). En revanche, si on considère le commerce intra-régional, le Kenya est le pôle régional avec 21,28 % du total, 10,21 % pour la Tanzanie, 7,26 % pour l'Ouganda et seulement 4,61 % pour l'Égypte, le septième pays sur les vingt que compte le COMESA. La décision de la Tanzanie de sortir du COMESA (poussée par les lobbies sud-africains ?) peut s'avérer une erreur pour un pays qui a jusqu'ici profité de cette organisation. Pour les opérateurs privés, l'EAC pourrait bénéficier via le Kenya de la libéralisation des neuf pays du COMESA par un effet de variété: plus de biens consommables et un effet de réduction de prix suite à une plus forte pression concurrentielle.

Dans les faits, nous avons à faire à une IR à géométrie variable liée à un processus permanent de décomposition/recomposition des espaces. Concrètement, le nombre limité des participants à l'EAC, un ensemble régional assez homogène, un environnement propice, un marché de 86 millions d'habitants, une histoire commune, une langue commune (le swahili) sont autant d'éléments qui devraient accélérer le processus d'IR. Cependant, la Tanzanie est sortie du COMESA tandis que son appartenance à la SADC freine l'EAC: l'ambivalence de cette position vient du fait que ce pays s'ouvre aux investissements sud-africains, investissements qui auraient pu être en partie réalisés par des kenyans. Cette concurrence Kenya / RSA par l'intermédiaire de la Tanzanie freine le processus de l'EAC, incite les kenyans à devenir plus protectionnistes et méfiants à l'égard de la capacité des tanzaniens à s'investir dans la zone.

Les perspectives sont confuses pour les trois États de la sous-région: Le Kenya reste la première puissance régionale mais Nairobi

s'apparente plus à un hub logistico-urbain (Calas, 2000) qu'à un véritable pôle de développement régional. Cette économie se voit concurrencée aussi bien par l'Égypte et Maurice dans le cadre de la zone de libre échange du COMESA que par les implantations massives d'opérateurs sud-africains en Tanzanie, via l'appartenance à la SADC. Les incertitudes politiques, le « *mismanagement* » récurrent et le boycott régulier de la part des principaux bailleurs de fonds multilatéraux ne permettent pas d'envisager un retournement de tendance très rapide. L'Ouganda a une conjoncture beaucoup plus favorable liée à une application judicieuse des recommandations des bailleurs de fonds. Ce pays, cité en exemple, avec un taux de croissance annuel moyen de 6,8 sur dix ans, reste néanmoins très fragile et dépendant d'exportations aux cours mondiaux volatiles. D'un point de vue régional, l'enclavement freine le développement économique de sorte que la qualité du corridor nord devient vitale pour ce pays. Les programmes d'interconnexion des ports du lac Victoria peuvent également être de bons moyens d'ouverture régionale. La Tanzanie est sans doute le pays de la zone pour lequel l'ancrage régional est le plus complexe : l'appartenance naturelle à l'ÉAC est contrarié par l'attraction stratégique de l'Afrique australe. Dans la SADCC, la Tanzanie s'était unie aux pays de la ligne de front contre l'impérialisme sud-africain. Depuis 1994 et l'adhésion de l'Afrique de sud post-apartheid à la SADC nouvelle génération, l'enjeu devient économique et il s'agit de profiter de l'impulsion sud-africaine. Au niveau national, le programme ambitieux de privatisation et des taux de croissance corrects (4,9 % en 2000) traduisent une orientation radicale vers une intégration au modèle mondial du néo-libéralisme. Face à ces incertitudes et aux évolutions contractées des zones régionales, le COMESA prenant de facto une légitimité et la SADC souffrant du manque d'institutions crédibles, la solution de l'intégration régionale des espaces à travers l'ÉAC demeure la solution la plus satisfaisante pour les trois pays.

Bibliographie

- Achor, S. (1998). *L'East African Co-operation. Notes du PEE*.
- Balassa, B. (1961). *Theory of economic integration*. London: Allen and Unwin.
- Baumont, C. (1997). Croissance endogène des régions et espace. In F. Célimène & C. Lacour (dir), *L'intégration régionale des espaces*. Paris : Economica.

- Barro, C.F. & Lacour, C. (1997). Eléments d'une théorie de l'intégration régionale des espaces. In F. Célimène & C. Lacour (dir), *L'intégration régionale des espaces*. Paris : Economica.
- Constantin, F. (1991). Changements politiques et actualité des réseaux swahilis. In *Les swahilis entre Afrique et Arabie*, ed CREDU-Karthala.
- De Melo J., Montenegro C.L. & Panagariya, A. (1993). L'intégration régionale hier et aujourd'hui. *Revue d'économie du développement*, 2.
- EAC, (2000). Perspectives on Regional Integration and co-operation in East Africa. Arusha.
- Elfring, W., Ogotu, C.A., Nyakoojo, H.G.K. & Majengo, O. (2000). Freeing cross border trade in agricultural products, final report for the secretariat of EAC, in cooperation with GTZ, Arusha, September.
- Grignon, F. & Prunier, G. (dir). (1998). *Le Kenya contemporain*, ed polarisation-Karthala, Paris.
- Grignon, F. (2000) East African Community : vers une intégration par défaut ?, in *Mambo*, Vol, n° 1 lettre d'information de l'IFRA, juillet-septembre, Nairobi.
- Helpman, E. & Krugman, P. (1985). *Market structure and foreign trade*. Brighton: Wheatsheaf Press.
- Hugon, P. (dir.) (1998). *la régionalisation comparée en Afrique sub-saharienne et en Asie de l'est*, revue tiers monde, XXXIX, n° 155, juillet-septembre.
- Hugon, P. (dir) (2003). *Les économies en développement à l'heure de la régionalisation*. Karthala : Paris
- Ki-Zerbo, J. (1978). *Histoire de l'Afrique noire*. Hatier : Paris
- Krugman, P. (1991). *Geography and trade*. Cambridge and Leuven: MIT Press and Leuven University Press.
- Krugman, P. (1991). Increasing returns and Economic Geography, *Journal of Political Economy*, vol 99, n° 31.
- Le Guennec-Coppens, F. & Caplan, P. (dir) (1991). *Les swahili entre Afrique et Arabie*. Paris : CREDU-Karthala.
- Léon, A. (1994). L'intégration ; économique régionale en Afrique orientale et australe, Thèse, Paris X-Nanterre, novembre.

- Léon, A. (1998). Pôles de croissance régionaux et intégration mondiale : Afrique australe / aire économique chinoise, in P. Hugon (dir) *La régionalisation comparée en Afrique sub-saharienne et en Asie de l'est*, revue tiers monde, XXMX, n° 155, juillet-septembre.
- Léon, A. & Akarmi-Honvo, A. (1998). La croissance endogène régionalisée, Afrique sub-saharienne, Asie de l'est et pacifique, in P. Hugon (dir) *La régionalisation comparée en Afrique sub-saharienne et en Asie de l'est*, revue tiers monde, XXMX, n° 155, juillet-septembre.
- Maasdorp, G.G. (1999). *The establishment of an East African trade regime*, for the secretariat of EAC, July.
- Maupeu, H. & Lafargue, J. (1998). La société civile kenyane : entre résilience et résistance. In *Le Kenya: le contrat social à l'abandon, politique africaine* n° 70 (pp. 61-74). Karthala : Paris.
- Mckay, A., Milner, C., Morrissey, O., Jackson, C., Rudaheeranwa, N. (1998). *Study on the economic impact of introducing reciprocity into the trade relations between the EU and EAC countries*, for the European Commission by CREDIT, October
- Musonda, F. (2000). *The impact of East African integration on Tanzania's economy*, occasional papers, Adenauer.
- Mwega, F. (1999). Trade liberalization, credibility and impacts: a case-study of Kenya, 1972-1994. In *Regional integration and trade liberalization in SubSaharan Africa*. London: Macmillan Press Ltd.
- Ndulu, B., Semboja, L. & Mbelle, A.N.Y. (1999). Trade liberalization in Tanzania: episodes and impacts. In *Regional integration and trade liberalization in SubSaharan Africa*. London: Macmillan Press Ltd.
- Nyakoojo, H.G.K. (2000). *Freeing cross-border trade in agricultural products*, Country report Uganda, for the secretariat of EAC, in cooperation with GTZ, Arusha, September.
- Perroux, F. (1955). Note sur la notion de pôle de croissance, *Economie appliquée*, n° 12. In *L'Economie du 20ème siècle*, PUG, 1991.
- Rajaram, A., Yeats, A., Ng'eno, N., Musonda, F. & Mwau, G. (1999). *On the appropriate transition to an East African Customs Union*, for the secretariat of EAC, April.
- Ssemogerere, G. & Fielding, D. (1999). Trade liberalization policies in Uganda, 1965-1995, credibility and impact on economic development. In *Regional integration and trade liberalization in SubSaharan Africa*. London: Macmillan Press Ltd.

Winkler, G., Kinama, E., Sagala, P., Semboja, H. & Shams, R. (2000).
East African industrial development strategy, for the secretariat of EAC,
in cooperation with GTZ, Arusha, September.